

REGLEMENT DE LA BOURSE

L'APEL de l'école Antoine Truchet organise sa 1ère Bourse aux Jouets, vêtements enfants et articles de puériculture, destinés à faciliter les transactions d'articles d'occasion uniquement.

L'encadrement de la Bourse aux Jouets, vêtements enfants et articles de puériculture est assuré par les membres de l'association (Appel).

Les bénéficiaires issus de la location des stands permettront de financer les projets pédagogiques de l'école.

Cette manifestation aura lieu le **DIMANCHE 10 DECEMBRE 2017** dans la salle d'assemblée et la cour de L'école, 14 Rue du 11 Novembre 1918, 69540 Irigny.

Les horaires d'ouverture au public sont de 9h00 à 17h00 sans interruption. L'entrée des visiteurs sera gratuite.

Les exposants seront autorisés à installer leur stand le dimanche de 6h30 à 8h30.

Après 8h30, les places non occupées seront redistribuées.

- Les vendeurs s'engagent à vendre uniquement des vêtements pour enfants (taille < 16ans), du matériel de puériculture et des jeux d'enfants.
- Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs qui les accompagnent.
- L'inscription des exposants se fait préalablement en envoyant le présent bulletin d'inscription et un chèque du montant de la réservation par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres de L'Apel. La réservation n'est acquise qu'après la réception du paiement par chèque ainsi que tous les documents demandés. Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de la Bourse. Un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé.
- Les réservations pourront être closes sans préavis si l'afflux d'exposants dépassait les capacités d'accueil du lieu.
- Les tables et les chaises ne sont pas fournies. La sous-location d'emplacement est interdite.
- L'installation d'un portique pour porter les vêtements peut être effectuée si celui-ci est positionné à côté de la table sur un espace maximum de 70 cm.
- En cas de non présence d'un exposant au plus tard à 09h00, l'association conservera la totalité de la somme et l'emplacement pourra être redistribué.
- L'annulation suivie de la restitution du chèque pourra être effectuée au plus tard le 1 Décembre par téléphone (06 65 27 15 27) ou par mail **bajtruchet2017@gmail.com**.
- Les informations suivantes : Nom, prénom, domicile, type et n° de la pièce d'identité, date et autorité de délivrance, sont inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposées en préfecture. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment durant la manifestation.
- Les emplacements sont attribués par l'association et ne peuvent être contestés. Seuls les représentants de l'association sont habilités à faire des modifications si nécessaire.
- L'implantation des emplacements sera définie par l'association de façon à respecter les règles de sécurité applicables, en particulier les accès de secours. Les issues de secours doivent être dégagées en permanence. **Il est interdit de fumer dans la salle ou la cour.** Chaque exposant s'engage à tenir son stand propre et à nettoyer son emplacement après utilisation.

- A la fin de la Bourse, s'il vous reste des objets invendus et si vous désirez nous faire don de ceux-ci, veuillez prendre contact avec les représentants de l'association présents au stand Apel. **Les objets invendus ne peuvent pas être laissés sur place.** Ils devront être soit emportés par l'exposant soit donnés à l'association (sous réserve de leur bon état) qui se réserve le droit de les utiliser sur les temps périscolaires de l'école.
- Conformément à la réglementation en vigueur la vente d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, de copies de CD ou de DVD de musique ou de jeux etc. ainsi que tout produit inflammable est interdite. La manifestation organisée étant une Bourse aux jouets, vêtement d'enfants.
- L'association se réserve le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à un exposant qu'elle jugerait ne pas s'inscrire dans l'esprit de la bourse à tout moment de la manifestation sans remboursement de sa participation.
- Nous nous réservons le droit de refuser tout article qui ne serait pas conforme à ce minimum d'exigence.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.
- De plus la manifestation organisée étant une Bourse aux jouets, vêtement d'enfants et matériel de puériculture, les exposants doivent proposer exclusivement à la vente des objets qui rentrent dans ce cadre.
- Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
- L'affichage des prix est obligatoire. Les articles encombrants seront exposés de manière à ne pas gêner la circulation des visiteurs et/ou des secours.
- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'interruption de la manifestation.
- Avec leur inscription les exposants ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer à la Bourse, c'est-à-dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par l'association, les autorités ou les services de secours. Le présent règlement est à disposition à l'entrée et à la buvette de la Bourse le jour de la manifestation.
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.
- Pour plus de renseignements vous pouvez contacter FAVRE PERROUD Edwige 06 65 27 15 27 E-mail : **bajtruchet2017@gmail.com**

Déclare sur l'honneur :

- ❖ ne pas être commerçant(e)
- ❖ ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce)
- ❖ ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- ❖ Et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription à la Bourse aux jouets et aux vêtements du dimanche 10 Décembre, et les accepte en totalité.

Fait à....., le Signature (**précédée de la mention « Lu et approuvé »**)

Bourse aux Jouets, vêtements enfants et articles de puériculture de L'APEL Antoine Truchet

Dimanche 10 Décembre 2017

De 9h00 à 17h00 OUVERTURE AU PUBLIC

Les exposants seront autorisés à installer leur stand le **dimanche 10 décembre 2017 à partir de 6h30 jusqu'à 8h30.**

Bulletin d'inscription et Règlement

Nom & Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Numéro de pièce d'identité (à présenter impérativement le jour de la manifestation) + **photocopie** :

Carte Nationale d'identité / Passeport / Permis de conduire / Date et lieu de délivrance :

Désire réserver

Les emplacements intérieurs seront attribués par ordre d'inscription

(1er inscrit, 1^{er} servi)

Nombre d'emplacement souhaité : 2 mètres = 10 €

.....mètre(s) x 10 € =

En cas de trop forte demande, nous nous réservons le droit de limiter le métrage par participant.

Plateaux repas pour les exposants :

Plat + fromage + dessert + 1 café + 1 bt eau 50cl

.....Plateaux repas 9€ x =

Mode de règlement

- Chèque de € à l'ordre de L'APEL (encaissé après la Bourse)
- Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement

Fait à Le Signature (**précédée de la mention « Lu et approuvé »**)

Un grand merci aux parents, amis et adhérents ou non, qui accepteront de contribuer au succès de ce projet.

Bulletin à retourner, accompagné du règlement avant le 4 Décembre 2017 à :

APEL Ecole Antoine Truchet 14 Rue du 11 Novembre 1918, 69540 Irigny à l'attention de Mme FAVRE PERROUD Edwige